

Objectif : Ce document vise à accroître la transparence des frais dans l'objectif d'améliorer la comparabilité des produits pour les épargnants et de favoriser l'émergence d'offres toujours plus innovantes pour mobiliser l'épargne au service du financement des entreprises.

Les Frais du contrat :		Y2 Capi Vie Plus PM Opportunités
Montant minimal de versement initial		CONTRAT DE CAPITALISATION EN UNITES DE COMPTE DE TYPE MULTISUPPORT N°4052
Frais de gestion du contrat		50 000,00 €
Frais des supports		
	Support fonds euros	0,00% frais maximal
	Support unités de compte	0,90% frais maximal
Gestion pilotée 1		NA % supplémentaire
Gestion mandat d'arbitrage 2		0,50% % supplémentaire
Gestion profilée 3		NA % supplémentaire
Frais de gestion des unités de compte		
Gestion libre		
	Fonds actions 4	1,65% (moyenne) %
	<i>dont taux de rétrocessions de commissions 5</i>	0,75%
	Fonds obligations	1,10% (moyenne) %
	<i>dont taux de rétrocessions de commissions</i>	0,49%
	Fonds immobilier 6	1,67% (moyenne) %
	<i>dont taux de rétrocessions de commissions</i>	0,72%
	Fonds diversifiés	1,55% (moyenne) %
	<i>dont taux de rétrocessions de commissions</i>	0,75%
	Fonds de capital investissements 7	1,77% (moyenne) %
	<i>dont taux de rétrocessions de commissions</i>	0,87%
	Fonds structurés 8	NA (moyenne) %
	<i>dont taux de rétrocessions de commissions</i>	NA
Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée		
	Gestion pilotée	NA (moyenne) %
	<i>dont taux de rétrocessions de commissions</i>	NA
	Gestion mandat d'arbitrage	1,32% (moyenne) %
	<i>dont taux de rétrocessions de commissions</i>	0,55%
	Gestion profilée	NA (moyenne) %
	<i>dont taux de rétrocessions de commissions</i>	NA
Autres frais annuels		
	Frais forfaitaires	
	Frais proportionnels	
	Frais sur versement	4,50%
	Frais de changement de mode de gestion	NA
	Frais d'arbitrage	
	Proportionnels ou forfaitaires	0,80%
	Nombre d'arbitrage gratuits par an	1
	Frais de transfert sortant vers un autre produit	NA
	Frais sur les versements de rentes	NA
	Frais de rachat	NA

Le tableau indique les principaux frais du plan constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau

Document mis à jour le 30/08/2024

- 1 La répartition de l'investissement évolue en fonction du temps, de l'âge et du profil de risque de l'investisseur.
- 2 L'investisseur donne mandat à Suravenir pour sélectionner à sa place, selon le profil de gestion choisi, les supports d'investissement du contrat et leur répartition.
- 3 Gestion automatisée de la répartition des supports d'investissement du contrat, selon l'orientation de gestion choisie par l'investisseur.
- 4 Inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et titres vifs
- 5 Part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.
- 6 Inclut les OPCV, les SCPI et les SCI.
- 7 Titres ou parts non négociés sur un marché réglementé ou non négociables. Inclut les actions non cotées, FCPR et FCPI.
- 8 Titres de créance et fonds à formule présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance du produit. Inclut les fonds à formule et obligations structurées.